

Foire aux questions et réponses sur la modernisation de la collecte collective

1. Qu'est-ce que je peux mettre dans mon bac bleu?

Réponse : Les matières acceptées demeurent le plastique, le verre, l'aluminium, le papier et le carton. Vous n'avez plus à vous soucier des numéros de plastique à vérifier. La seule question à se poser est « *Est-ce que c'est un contenant, un emballage ou un imprimé?* » Si oui, mettez-le dans votre bac bleu.

Certains emballages, contenants et imprimés ne doivent pas être placés dans le bac de récupération (ex. : aérosols, emballages de protection en polystyrène, tissus). Pour les tissus, pensez à leur donner une seconde vie en les déposant à l'un des comptoirs familiaux de la MRC.

2. Qui dois-je contacter pour remplacer mon bac bleu ou une pièce brisée de mon bac bleu?

Réponse : Bac fendu, roues brisées, couvercle arraché, pièces manquantes, etc. Pour la réparation, le remplacement et la distribution des bacs, contactez la MRC des Appalaches au 418 332-2757, poste 220, ou à info@mrcdesappalaches.ca

Vous pouvez aussi remplir ce formulaire : [Demande de remplacement ou réparation d'un bac bleu](#)

3. Est-ce que le service de réparation ou de remplacement est gratuit?

Réponse : Oui, le service est gratuit. Les citoyens n'ont aucuns frais à payer pour le remplacement ou la réparation d'un bac de récupération.

4. Que faites-vous des contenants, emballages ou imprimés qui ne peuvent présentement pas être recyclés au Québec (ex. : sacs de chips)?

Réponse : Dans la mesure où certains marchés sont inexistants ou que le recyclage est opérationnellement impossible, quelques contenants, emballages et imprimés difficiles à recycler pourraient être temporairement :

- Entreposés;
- Valorisés auprès de marchés alternatifs (ex. : valorisation énergétique);
- Éliminés par enfouissement (en dernier recours).

5. Comment puis-je connaître l'horaire de collecte?

Réponse : Visitez le site Internet de votre municipalité ou de la MRC pour télécharger le calendrier de collecte des matières recyclables de votre municipalité. La MRC vous informera également s'il y a des retards ou des changements à l'horaire. N'hésitez pas à la contacter.

6. Puis-je mettre mes contenants de boisson consignés dans mon bac bleu?

Réponse : Il est recommandé de rapporter vos contenants de boissons consignés (ex. : cannettes, bouteilles de bières, bouteilles d'eau ou jus, etc.) dans un point de dépôt Consignation. Pour trouver le point de dépôt le plus près de chez vous ou pour en savoir plus sur la consigne, consultez la [carte des points de dépôt sur le site de Consignation](#).

7. Que puis-je faire quand on ne ramasse pas mon bac?

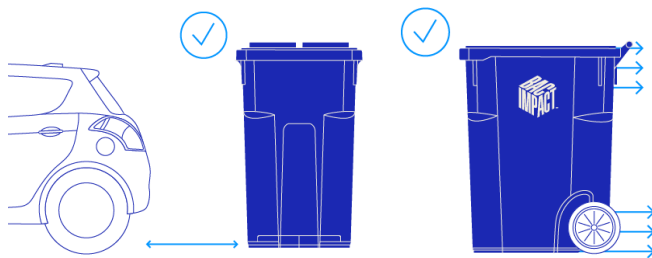
Réponse : Pour expliquer le problème, contactez la MRC des Appalaches au 418 332-2757, poste 220, ou à info@mrcdesappalaches.ca

Vous pouvez aussi remplir ce formulaire : [Demande d'information ou dépôt d'une plainte](#)

Il est important que les citoyens respectent le calendrier de collecte pour leur municipalité.

8. Comment dois-je positionner mon bac afin qu'il soit ramassé?

Réponse : Le bac doit être placé afin que les poignées et les roues soient orientées vers la résidence, avec le couvercle bien fermé et l'ouverture vers la rue. Veillez à ne pas surcharger le bac et à ne pas déposer d'objets sur le couvercle. En hiver, il est important de dégager la neige sur le couvercle. Le bac doit être visible, accessible pour l'opérateur et dégagé par rapport aux obstacles environnants (rien devant et à une distance d'au moins 60 cm sur les côtés).



9. Qu'est-ce qui se passe si je commets des erreurs de tri dans mon bac bleu?

Réponse : Dépendamment de la matière inappropriée retrouvée dans le bac bleu, cela peut entraîner une contamination ou ralentir le processus de recyclage. Des billets de courtoisie peuvent être accrochés à la porte du logement en cas d'erreur de tri.

10. Pourquoi certaines matières recyclables doivent être rincées/nettoyées avant d'être jetées dans le bac bleu?

Réponse : Afin d'éviter la contamination et améliorer la qualité de la récupération des autres matières, il est fortement conseillé de rincer ou nettoyer certaines matières recyclables. Par exemple, une boîte de conserve avec des restes alimentaires peut entraîner la dégradation des autres matières recyclables comme le carton.

11. Puis-je mettre de la vaisselle en verre dans le bac bleu?

Réponse : Non, seuls les bocaux et les bouteilles en verre servant de contenants sont acceptés dans le bac bleu. Si la vaisselle n'est ni cassée ni brisée, vous pouvez lui offrir une seconde vie en la donnant à un organisme de réemploi comme les comptoirs familiaux.

12. Puis-je mettre du papier d'aluminium dans le bac bleu?

Réponse : Oui, cet emballage est accepté. Il suffit d'enlever les restants de nourriture sur le papier d'aluminium, de le mettre en boule et de le déposer dans le bac bleu. C'est un geste simple qui permet de l'identifier rapidement en centre de tri, en plus de lui assurer une deuxième vie.

13. Où vont les matières recyclables collectées?

Réponse : Les matières recyclables récupérées sont envoyées au Centre de tri de Récupération Frontenac, situé au 217, rue Monfette Ouest à Thetford Mines.